

Spécialisation en oncologie

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 09 Raisonnement clinique associé aux soins infirmiers onc			
Ancien Code	PAON1S09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CAON1090		
Bloc	1S	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sophie THUMMLER (thummlers@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'Unité d'Enseignement 09 "Raisonnement clinique associé aux soins infirmiers oncologiques en digestive et dermatologie" comporte une seule Activité d'apprentissage qui apporte aux étudiant.e.s les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes où s'exerce la profession d'infirmier.e spécialisé.e en oncologie notamment en digestive et en dermatologie.

Il s'agit des contextes où l'infirmier.e collabore aux activités médicales en extra et intrahospitalier.

L'infirmier.e spécialisé.e est amené.e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Concevoir des projets de soins infirmiers individualisés**

- 4.1 5.C4.1 Recueillir et sélectionner les informations pertinentes en tenant compte de l'histoire singulière de chaque client(e)
- 4.2 5.C4.2 Identifier les problèmes de santé réels et potentiels en tenant compte de l'impact du cancer sur le malade et ses proches
- 4.3 5.C4.3 Fixer des objectifs de soins adaptés au contexte
- 4.4 5.C4.4 Prioriser les interventions de soins en adéquation avec les ressources du/de la clientèle et de ses proches
- 4.5 5.C4.5 Planifier les interventions de soins en adéquation avec les ressources du/de la clientèle et de ses proches
- 4.6 5.C4.6 Evaluer la démarche et les résultats des interventions et réajuster le plan de soins

Compétence 6 **Réaliser les interventions de soins infirmiers à caractère autonome, prescrit et /ou confié**

- 6.1 5.C6.1 Accomplir des prestations de soins dans les domaines de la promotion de la santé, de la prévention, du curatif, du palliatif et de la réadaptation
- 6.2 5.C6.2 Adapter le soin à la situation et aux différents contextes culturel, social, familial, psychoaffectif, institutionnel, d'urgence et de fin de vie
- 6.3 5.C6.3 Intégrer le concept de soins supportifs lors de la réalisation des soins

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de/d':

- Comprendre les pathologies digestives et dermatologiques oncologiques prises en charge en Belgique : définitions, physiopathologie, symptomatologie, classification,...
- Expliquer les facteurs protecteurs ou, au contraire, les comportements à risque pouvant avoir une influence sur l'apparition d'un de ces cancers
- Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension de l'organisation du programme de dépistage du cancer en question, quand il existe, en Belgique (facteurs d'inclusion, organisation et financement, problématiques sous-jacentes au dépistage de masse...)
- Expliquer les particularités des client.e.s touché.e.s par une pathologie digestive ou dermatologique malignes au niveau médical, chirurgical et en radiothérapie et connaitre la prise en soin infirmière ainsi que les surveillances qui y sont liées
- Argumenter et expliciter des notions liées à la prise en charge infirmière du cancer digestif ou dermatologique, sur base d'articles lus et commentés en cours (rôle dans l'annonce du diagnostic, rôle de l'infirmière CSO, rôle infirmier en matière de sexualité,...)
- Savoir prendre en soin un.e client.e touché.e par une pathologie digestive ou dermatologique malignes en soins infirmiers au niveau médical, chirurgical et en radiothérapie
- Appliquer les savoirs acquis en cours par la résolution de cas cliniques et s'impliquer activement dans son développement professionnel

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAON1S09A Raisonnement clinique et principes de soins infirmiers en ma

32 h / 2 C

Contenu

<>Principes de soins infirmiers en matière de prévention, diagnostics, traitements, soins continus : pathologies et soins infirmiers spécifiques en digestive et dermatologie :

- Pathologie en digestive (aspect médical) : Dr Sinapi et Dr Carrasco
- Pathologie en digestive (aspect chirurgical) : Dr Potor
- Médecine nucléaire et oncologie / PET-SCAN : Dr Andrade
- Soins infirmiers spécifiques en digestive : Mme Guislain
- Stomatothérapie : Mme Duthie
- Pathologie en dermatologie : Dr De Lathouwer
- Soins infirmiers spécifiques en radiothérapie digestive et dermatologie :

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Exposé magistral
- Lectures complémentaires (articles scientifiques)
- Cas cliniques développés durant les cours
- Vidéos

Dispositifs d'aide à la réussite

- Encadrement individuel
- Variété des spécialistes pour les cours de pathologie (oncologues, chirurgien, radiologue, experts)
- Intervention de différents experts pour approfondir les cours de soins infirmiers
- Préparation à l'examen à l'aide de cas cliniques réalisés et corrigés durant les heures de cours
- Proposition de lectures complémentaires pour approfondir les points de la matière abordée

Sources et références

powerpoints des différents intervenants

Recommandations internationales.

Cf. supports sur ConnectED.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Powerpoint
- Articles scientifiques
- Notes individuelles prises durant les cours

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette UE est composée d'une seule activité d'apprentissage qui comporte 2 parties : les cours en lien avec la digestive et les cours en lien avec la dermatologie.

L'ensemble de ces parties est évaluée par :

Q1 : Examen Ecrit pour chaque partie. (50 % pour chaque partie)

Q3 : Examen Ecrit pour chaque partie non présentée et/ou en échec. L'étudiant ne représente que la partie non validée. La cote de la partie réussie est reportée au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

La cotation de l'UE est une moyenne arithmétique avec seuil à 8/20 entre les différentes parties de cours de cette activité d'apprentissage, c'est à dire entre les cours de digestive et de dermatologie.

Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes parties de l'activité d'apprentissage qui la composent, à savoir la digestive et la dermatologie.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des parties de cours de cette AA composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de cours de cette activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une de ces parties de cours de l'activité d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de l'activité d'apprentissage).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « Modalités d'évaluation (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en Oncologie » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).